

## Déclaration liminaire / CTS du mercredi 15 juin 2022

### **Bienvenue au SPIP en trompe-l'œil de La Réunion !!!**

Une saison aura suffi. A peine plus d'un an après l'arrivée du DFSP/IP, **le constat est amer**. La volonté affichée de créer les conditions optimales de dialogue social, de coopération entre les équipes, au sein des équipes, de management humaniste n'a pas encore connue une traduction concrète sur les terrains.

La politique de service est au point mort, la dynamisation des équipes est anecdotique, les temps communs inexistantes...

Certes nous pouvons nous réjouir d'organigrammes in situ, mais ces derniers peu applicables ne peuvent masquer une réalité : **les personnels, CPIP, PA, DPIP sont « sous l'eau » !**

Nous ne pouvons que regretter une nouvelle illustration de la volonté d'affichage orchestrée par le pôle de direction, tous occupés à cocher les cases dédiées aux injonctions institutionnelles au détriment des besoins réels des terrains.

#### **La réalité est la suivante :**

- **PA** : surinvestis au regard de leurs charges de travail, accroissement de leur champ d'intervention qui confine à la substitution des tâches normalement dévolues au SAP, secrétariats dont le fonctionnement dépend aujourd'hui de collègues contractuels et emploi civiques. L'ultra-mutualisation connaît des limites ; on nous renverra que la mobilité n'appartient pas au DFSP/IP, mais l'organisation du service, même en mode dégradé si cela apparaît nécessaire, est l'essence même de sa présence !!

- **CPIP** : submergés de suivis, de mesures, de tâches administratives incongrues. Les méthodologies d'intervention sur les ALIP ne sont pas revues, analysées laissant les agents face à leur flux et aux exigences des SAP...

Les conventions passées avec le secteur associatif augmentent. Leur qualité, efficacité auprès des publics ne sont jamais discutées, travaillées, évaluées

**Le SNEPAP-FSU** ne cesse de demander que soient produits les bilans de leurs interventions pour évaluer l'intérêt du dispositif POUR notre public...

**La logique du « faire pour faire » prévaut toujours, l'expertise des CPIP importe peu.**

Dès lors, épuisement, démotivation sont à l'œuvre et les arrêts se multiplient. Retours à mi-temps thérapeutiques, adaptation de postes décidés au débotté **sans que les RP ne soient même informés**, décharges de dossiers offertes à tout agent ou presque, validé sur un poste « spécifique » ou plutôt confortant l'affichage institutionnel.

**La concrétisation du dialogue social, de la coopération s'éloigne encore.**

- **DPIP** : en sous-effectif majeur compensés par ceux présents, réduits à la portion congrue. Et de préférence par une DPIP contractuelle elle-même épuisée, plutôt qu'un DPIP titulaire.

### **Pourquoi?**

Parce que, comme il nous l'a été dit lors du précédent CTS, on ne peut pas surcharger davantage les DPIP titulaires !!! Notre collègue DPIP contractuelle appréciera ce soutien sans faille de ses pairs.

**Notons que ce schéma n'est pas applicable aux PA, CPIP, qui eux, sont corvéables à merci !!**

Si protéger ses « obligés » est une stratégie bien connue dont nous ne sommes pas dupes, **cela ne nous prive certainement pas de dénoncer combien cette « gestion » humaine est collectivement inique, dégradante et maltraitante à l'égard des équipes et des agents.**

Tous les « groupes de travail » ne suffiront pas à compenser un quotidien professionnel fait de charges de travail grandissantes, d'opacité sur la gestion RH, de refus de communiquer des avis, des mémoires de proposition ou non-proposition pour un TA, sans compter le refus réitérer d'engager le service dans le rappel de règles de base quant aux comportements délétères exercés par des agents (discrimination, vols dans les locaux...)

**En ce domaine, pas d'affichage. Aucune responsabilité assumée.**

La prestation de serment présentée en exergue en point de l'ODJ de ce CTS est une forme de provocation. C'est en synthèse une illustration de cette « déontologie instrumentalisée » au profit de valeurs en « carton-pâte » tant le quotidien des agents est loin de cette version idyllique de respect et de valorisation de l'engagement réel au profit du service public porté par le SPIP.

**C'est dans ce contexte d'insécurité, matérielle, relationnelle, de défiance croissante que va s'installer la création de l'antenne mixte Ouest, et que l'Histoire du SPIP va continuer de s'écrire.**

**Ne doutez pas que nous serons des plus attentifs à faire valoir les droits des agents, les besoins, les garanties et la plus-value attendues de cette antenne, que le SNEPAP-FSU appelle de ses vœux depuis de nombreuses années.**

Le 15/06/2022,  
La section locale SNEPAP-FSU 974

